Administration du pétrole—Loi

qu'une analyse du régime fiscal proposé dans le budget confirme qu'il donne à l'industrie existante assez de latitude sur le plan financier pour lui permettre d'engager au besoin des dépenses d'exploration et de mise en valeur des gisements pétroliers, qu'il s'agisse des sables bitumineux ou des sources traditionnelles, au Canada. Le député a signalé que des sociétés ayant peu de rapports avec le Canada, essaient, en fait elles ont probablement un plan concerté, de faire modifier les dispositions fiscales du budget par un retrait et par des annonces spectaculaires.

Je déduis de ses propos que le député trouve convenable que l'industrie pétrolière partage une partie des frais nationaux, comme le ministre des Finances l'a laissé entendre dans son exposé budgétaire. A son habitude, le député semble parfois présenter et défendre le pour et le contre d'une question et il le fait fort habilement. Si j'ai bien compris, il a dit que l'industrie devrait assumer une plus grande part des frais, au profit du gouvernement fédéral, mais moi je trouve qu'il sied parfaitement de proposer qu'une partie des frais soit assumée par l'industrie en faveur du gouvernement provincial. Cependant, nous estimons que le profit des sociétés est suffisant pour leur permettre de poursuivre les travaux déjà amorcés de prospection et d'exploitation. Le député a mentionné en particulier ARCO et la nouvelle annonçant que ARCO restera associé au projet Syncrude. Je crois savoir que les autres participants au projet vont discuter avec Atlantic Richfield, de leurs intentions en ce qui concerne les mesures que nous allons adopter. Je serais fort désireux d'examiner avec les co-associés, et même avec le gouvernement albertain, la question d'une participation fédérale au projet déjà mentionné et à l'exploitation des sables pétrolifères en général.

• (1610)

Le gouvernement albertain nous a fait comprendre il y a longtemps que la collaboration fédérale, sous forme d'assistance en matière de recherche ou d'étude de terrain, ou celle d'une participation au capital, serait mal vue en ce qui concerne les sables pétrolifères. Mais nous restons disposés à collaborer en ce sens. Nous ferons bon accueil à toute suggestion que pourraient nous présenter les coassociés ou le gouvernement provincial à cet égard. Cela s'applique aux domaines que nous jugeons importants, c'est-à-dire par exemple l'exploitation des richesses éloignées, soit sous-marines soit du Grand Nord où tout porte à croire à une importante campagne de prospection pour cet hiver. Cette campagne cherchera à étayer les résultats relativement intéressants qui ont été obtenus jusqu'ici dans ce domaine.

Nous devrions parler du bill et de la fixation du prix du pétrole au Canada. En ce qui concerne les prix, le bill revêt maintenant une importance égale sinon accrue, non seulement pour les sociétés productrices mais pour l'ensemble des Canadiens puisqu'il garantit en effet aux producteurs la réalisation avec le temps d'un profit juste et équitable et aux consommateurs la possibilité de s'adapter graduellement aux nouveaux prix sans avoir d'un seul coup à payer le prix fort, comme le voudrait le ministre albertain des affaires fédérales et intergouvernementales.

A l'heure actuelle, nous ignorons quelle position l'Alberta adoptera, mais nous pouvons certes réaffirmer la nôtre, celle du gouvernement fédéral. A notre avis, nous ne devrions pas opter pour les prix internationaux pour l'instant. Il faut protéger les Canadiens contre une pareille

hausse. La mesure que nous présentons a tout autant sa raison d'être maintenant qu'elle l'avait en mai dernier ou encore tout juste avant le budget. Il importe maintenant de prévoir un régime équilibré au Canada, qui protège, dans toute la mesure du possible, les Canadiens contre le choc de cette dure réalité qu'est la hausse des prix internationaux du pétrole.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, permettez-moi d'abord de dire au ministre à quel point je me réjouis de l'entendre dire que le gouvernement fédéral n'écarte pas tout engagement, soit en association avec les divers partenaires dans la mise en valeur des sables bitumineux de l'Athabasca, soit avec les gouvernements des provinces productrices. Lorsque la mesure tendant à créer une société nationale du pétrole sera présentée à la Chambre, nous aurons l'occasion d'obtenir de plus amples détails du ministre comme aussi une déclaration sur la politique à cet égard.

Lorsque le ministre a commenté mes observations, il a donné à entendre que j'étais probablement en faveur des deux aspects de la question. Je tiens à ce qu'il soit parfaitement clair que ce n'est pas le cas, du moins pas pour ce qui est du budget. Je suis prêt à donner mon appui au gouvernement quant à son droit de fixer le prix du pétrole et du gaz et de percevoir la taxe d'exportation qui lui assure une plus large part du revenu provenant du baril de pétrole soit à peu près 54 p. 100. En même temps, je soutiens que le gouvernement n'a pas le droit par des moyens détournés et tortueux de faire volte-face et de prendre la décision sans précédent de dire aux provinces que toutes les recettes qu'elles touchent sur leur pétrole, toutes les redevances qu'elles perçoivent, ne seront pas déductibles aux fins de l'impôt.

Nous ne faisons pas cela uniquement dans le cas du pétrole. Nous le faisons également dans le cas du gaz naturel et des mines. Il n'y a qu'un pas à faire pour appliquer également cette politique dans le cas des ressources renouvelables, par exemple aux droits de coupe dans le domaine de l'exploitation forestière et autres redevances. A mon avis, cette politique réduira les gouvernements provinciaux du pays à guère mieux que des municipalités en plus grand. Voilà pourquoi je conteste, non pas le pouvoir du gouvernement de percevoir une taxe à l'exportation, mais l'ambition du gouvernement fédéral d'enlever aux provinces, par des moyens détournés, le pouvoir d'administrer leurs propres affaires et de gérer leurs propres ressources.

J'ai autre chose à dire au ministre. Il croit nécessaire de cuirasser les Canadiens contre le prix international. Je suis d'accord, bien sûr. Le compte rendu l'attestera, j'ai présenté dès le 25 janvier 1973 une motion qui soutenait le même point de vue. Je ne suis pas persuadé à ce moment-ci que nous devrions avoir pour but de hausser finalement le prix au niveau du prix international. Nous pouvons produire assez d'énergie au pays pour que les Canadiens puissent l'obtenir à un prix qui, bien qu'inférieur au prix mondial, assure aux producteurs un rendement équitable de leur investissement et qui rapporte à la province des redevances raisonnables.

Nous plaçons notre industrie dans une situation concurrentielle très avantageuse. Mon ami qui m'a précédé s'intéressait aux industries ontariennes. Il devrait s'intéresser à maintenir le prix de l'énergie au plus bas niveau possible.

Je ne vois pas en ce moment pourquoi nous devrions viser à atteindre finalement, et je ne sais pas si le ministre voulait dire dans 18 mois ou dans trois ans, le prix interna-